



GABARITS

2 à 3 m³



1 à 2 m³



3 à 10 m³



2 à 5 m³



3 à 10 m³



5 à 10 m³



10 à 25 m³



ACCÈS
INTERDIT
AUX
VÉHICULES
DE PLUS DE
7,5 TONNES

10 à 25 m³



DÉFINITION D'UN PROFESSIONNEL

ON ENTEND PAR « PROFESSIONNEL »

« toute personne physique ou morale qui, pour les pratiques commerciales, agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, et toute personne agissant au nom ou pour le compte d'un professionnel ».

Seront aussi concernés : les agriculteurs, les auto-entrepreneurs, les entreprises prestataires agréées services à la personne (CESU, Chèque Emploi Service Universel) et les associations qui ont une activité commerciale (hors insertion et valorisation).

© LESTUDIO | www.lestudio.bzh | Crédits photos: Getty Images

TRAJECTOIRE ZÉRO DÉCHETS

POUR LES PROFESSIONNELS



Déchets

À partir du
1^{er} novembre
2019

PROFESSIONNELS
EN DÉCHÈTERIE
LA NOUVELLE DONNE

AL LASTEZEREZHIOÙ
EVIT AN ARTIZANED :
CHEÑCHET EO AN TRAOU

CONTACT

PLATEFORME RELATIONS-USAGERS
Lannion-Trégor Communauté
02 96 05 55 55
info-usagers@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com



T. 02 96 05 55 55
www.lannion-tregor.com

Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

Lannion-Trégor Communauté est compétente en matière de collecte des déchets sur son territoire. Cela implique la prise en charge de la collecte des ordures ménagères et des emballages, le nettoyage des éco-points, la gestion des déchèteries, ainsi que les actions de prévention. Ce service est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) majoritairement payée par les ménages. Cette compétence n'inclut pas la collecte et le traitement des déchets des professionnels en déchèteries.

Chaque année, ce sont 2,2 millions de tonnes de déchets qui sont collectés et traités sur le territoire breton, ce qui représente 681 kg/habitant/an. Ces chiffres sont en constante augmentation. Le territoire de Lannion-Trégor Communauté enregistre une augmentation de 7 % / an sur ces 10 dernières années, engendrant par ailleurs des problématiques organisationnelles de collecte et de financement de ce service. Plus de la moitié de ces déchets collectés est issue de déchets verts.

Dans le cadre de ses prérogatives environnementales, en lien avec les orientations nationales, la Région Bretagne a défini un plan régional de prévention et de gestion des déchets, avec pour objectif de diminuer globalement de 10% les déchets d'ici à 2030 (30 % pour les déchets verts).

Lannion-Trégor Communauté a souhaité s'inscrire dans ce plan régional, en déclinant localement un programme de prévention des déchets pour les 5 années à venir, en vue de ramener à 480 kg/an/habitant le volume des déchets collectés. Ce plan local vise, entre autres, à préserver les ressources, à valoriser les déchets (via l'économie circulaire) mais également à rééquilibrer le financement du service de collecte en déchèterie via le principe « producteur-payeur ». Ainsi chacun devra à terme, qu'il soit particulier ou professionnel, payer le juste prix de la collecte et du traitement des déchets.

De nombreuses actions de prévention et d'animation seront mises en place dans les prochains mois pour accompagner les habitants, les professionnels et autres organismes pour tendre vers cet objectif.

Pour les professionnels

Au niveau des professionnels, ces derniers pourront continuer à fréquenter les déchèteries spécialisées du territoire (voir ci-après). Une tarification incitative progressive sera instaurée pour leurs dépôts.

Des comités de suivi et d'évaluation seront réunis pour mesurer l'efficacité de ces nouvelles dispositions.

QUAND ?



La spécialisation des déchèteries est mise en œuvre dès le 1^{er} novembre 2019.

QUELLES DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS ?

Six déchèteries, réparties sur le territoire, accueillent désormais **les professionnels** :

- l'Objèterie de Lannion
- Pleumeur-Bodou
- Pleumeur-Gautier
- Minihiy-Tréguier
- Ploumilliau
- Le Vieux-Marché

Les horaires d'ouverture sont disponibles en ligne : www.lannion-tregor.com (rubrique déchets) ou auprès des gardiens.

À noter : l'ensemble des 13 déchèteries (y compris celles ouvertes aux professionnels) du territoire restent accessibles aux particuliers, avec des véhicules d'une hauteur inférieure à 2,05 m.

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder aux déchèteries, vous devez signer au préalable une convention avec Lannion-Trégor Communauté. Vous recevrez ensuite une carte d'accès.

UNE FOIS SUR SITE : COMMENT PROCÉDER ?

- 1 Présentez-vous à l'agent de déchèterie avec le chargement
- 2 Un contrôle des dépôts sera effectué par celui-ci
- 3 Présentez-lui ensuite votre carte d'accès pour scan informatique
- 4 Les quantités déposées seront directement déclarées par l'agent de déchèterie



**Vous n'avez pas reçu votre carte d'accès ?
Demandez-la à l'un des gardiens ou contactez le 02 96 05 55 55.**

Une tarification incitative progressive sera instaurée, selon les filières pour les dépôts, à partir de 0,5 m³ (volume arrondi au 1/2 m³ le plus proche)

Les déchèteries de Lannion-Trégor Communauté sont financées par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), majoritairement payée par les ménages. La compétence de l'Agglo ne comprend pas la collecte et le traitement des déchets des professionnels en déchèteries. Celle-ci est donc facultative.

